

## CONVENTION d'utilisation de la **SALLE D'IRLEAU**

à remplir par une personne majeure et à remettre au secrétariat à **la réservation**

(Nombre maximum de participants à la réunion : 60)

*Etablissement classé dans le type « L » et en 5<sup>ème</sup> catégorie par arrêté du Maire en date du 31 juillet 1998*

### Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

Entre Madame Le Maire du Vanneau-Irleau, d'une part,

**Et**

M.....n° de tél.....

domicilié(e) à .....d'autre part.

sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle d'Irleau **pour son compte personnel**

en vue d'organiser .....

Période d'utilisation de la salle (à remplir impérativement afin de respecter les autres utilisateurs)

**Du** ..... à .....heures **au** .....à.....heures.....

Remise des clés et état des lieux le vendredi.....à .....h.....

Retour des clés et état des lieux le lundi .....à .....h.....

La présente location est accordée moyennant le règlement de la somme de :

**sans la cuisine : 70 €**       **avec la cuisine : 110 €**

Le **facture** sera à régler auprès de la trésorerie de Frontenay Rohan Rohan, à réception de l'avis des sommes à payer. Le **chèque de caution d'un montant de 200 € sera demandé à la remise des clés.**

### 1/ CONDITIONS D'UTILISATION de la salle située 9 rue des Ecoles - IRLEAU

L'organisateur s'engage rendre la salle en parfait état de propreté (pas de punaises ni d'agrafes sur les murs, nettoyage intérieur et extérieur). *(les produits d'entretien ne sont pas fournis).*

Penser à éteindre le chauffage l'hiver. **Le mobilier (tables et chaises) doit rester dans la salle et en aucun cas être transporté dans la cour.**

L'utilisateur reconnaît avoir visité la salle.

**Des poubelles « ordures ménagères et tri sélectif » sont à votre disposition.**

**La jaune devra être acheminée à la rue par vos soins pour le ramassage du lundi matin.**

**Tous les autres déchets (verre, gros cartons...) sont à la charge de l'utilisateur de la salle qui devra les emporter au cubo d'apport volontaire et à la déchetterie.**

### 2/ MESURE DE SECURITE

L'organisateur s'engage à veiller scrupuleusement à l'application des consignes de **protection des mineurs et répression de l'ivresse publique** ainsi que de **l'arrêté préfectoral** réglementant les bruits de voisinage **affichés dans la salle** ; Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie.

### 3/ ASSURANCE

L'organisateur certifie, sur l'honneur qu'il est couvert par une police d'assurance couvrant tous les **dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période ou ils sont mis à sa disposition**, auprès de (coordonnées de l'assurance) :.....

### 4/ RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

LE VANNEAU-IRLEAU, le .....

**SIGNATURE de L'organisateur** responsable,

Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Lu et accepté

Le Maire,